

# 42 PROFS ONT ÉTÉ ÉCARTÉS l'année passée

▶ Certains ont même dû arrêter d'enseigner suite à des poursuites pénales

▶ La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a décidé d'empêcher d'enseigner 42 de ses enseignants l'année passée, soit une décision d'écartement toutes les semaines sur la période allant de septembre 2015 à juin 2016. Parmi ces enseignants, 22 travaillaient dans le réseau organisé par la FWB et les 20 autres dans les réseaux subventionnés (officiel et libre).

SI CE CHIFFRE peut paraître élevé à première vue, il n'en est rien. Ces 42 enseignants

qui ont dépassé les bornes représentent moins de 0,1 % du nombre total de professeurs francophones, qui s'élève à près de 95.000 personnes.

Il est néanmoins important de préciser que le chiffre concernant le réseau subven-

tionné par la FWB pourrait être plus élevé. Il reprend en effet "uniquement les cas dont l'administration générale de l'enseignement a eu connaissance eu égard au fait que les pouvoirs organisateurs sont les employeurs et traitent directement de certaines questions disciplinaires", précise l'administration.

LA FWB A PRÉFÉRÉ ne pas communiquer sur les raisons qui ont mené aux suspensions ou écartements d'enseignants. Elle précise toutefois que deux d'entre elles ont été liées à une procédure pénale. Historiquement, les faits de mœurs ou de pédophilie sont ceux qui mènent au plus d'exclusions, de

part leur gravité. À titre d'exemple, en 2011-2012, près de

19 % des dossiers concernaient ce type de délits.

Mais généralement, les faits reprochés aux enseignants écartés restent, toutes proportions gardées bien sûr, moins graves. Il peut s'agir de violences envers les élèves ou les collègues, de détournements, de malversations...

On se souvient aussi de cas plus médiatiques comme celui de Jacob Mahi, professeur de religion islamique à l'athénée Leonardo da Vinci, écarté préventivement par la ministre Joëlle Milquet (cdH). Il était accusé, entre autres, d'avoir fait passer une pétition auprès de ses élèves dans le but de faire virer un autre enseignant qui avait soutenu *Charlie Hebdo* au moment des tueries.

Romain Demoustier

## Le numéro 'Assistance École' TOURNE À PLEIN RÉGIME

▶ Il permet aux enseignants et directeurs de trouver de l'aide en cas de conflit entre eux ou avec les élèves

▶ Le plus souvent, avant que l'on arrive à des faits de violence entre enseignants et élèves pouvant déboucher sur l'écartement de l'un ou l'autre, un malaise est déjà bien installé entre les deux protagonistes. Afin d'agir en amont et d'éviter que les choses ne tournent au vinaigre, les enseignants peuvent se tourner vers un numéro vert spécialement dédié. Lors de l'année 2014-2015, le téléphone a sonné près de 335 fois, soit plus d'une fois par jour (dont 60 % proviennent effectivement d'enseignants, 30 % de directeurs).

"Grâce à cette ligne, les ensei-

gnants dans le besoin ont accès à une oreille attentive qui peut les aider à résoudre leur problème. L'opérateur leur donne toutes les procédures et informations nécessaires pour faire face", explique Jacques Vandermerst, directeur de la direction d'assistance aux établissements.

TOUT D'ABORD, les conseillers préconisent une résolution en interne. Elle passe par mettre la direction ou les parents de l'élève au courant du souci. Mais ce n'est pas tout. "Les enseignants peuvent aussi faire une demande d'intervention de la part de nos équipes de médiation. Ces dernières se déplacent

d'école en école avec l'accord des directeurs", poursuit M.

Vandermerst.

Ces équipes mobiles ont été sollicitées 235 fois lors de l'année scolaire 2014-2015. "Elles mettent en place des activités en classe qui permettent de renouer le dialogue entre professeur et élèves."

Dans les cas les plus graves, les enseignants qui le désirent peuvent bénéficier de consultations gratuites auprès d'un psychologue. L'objectif étant, entre autres, d'éviter un quelconque dérapage violent qui pourrait avoir de fâcheuses conséquences, que ce soit pour le prof ou pour le jeune.

R. D.

### LA PHRASE

"Les enseignants peuvent faire une demande d'intervention de la part de nos équipes de médiation. Ces dernières se déplacent d'école en école avec l'accord des directeurs."

Jacques Vandermerst,  
direction d'assistance aux établissements

# “Les enseignants n’ont aucune MARGE DE MANŒUVRE”

► En matière de discipline, les enseignants se retrouvent souvent sans solution

► La violence envers les élèves est la cause d’une bonne partie des suspensions et écartements d’enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais ces derniers fustigent le manque de moyens qu’ils ont pour faire régner la discipline au sein de leurs classes. Ils déplorent aussi l’attitude des parents, qui ont perdu toute considération en leur travail.

“Il est évident que les faits de violence graves doivent être sanctionnés avec fermeté. Mais les enseignants n’ont plus aucune marge de manœuvre. J’ai par exemple suivi le cas d’une enseignante qui, face à un élève très turbulent, avait décidé de lui placer un morceau de papier-collant sur la bouche. Elle avait fini par être sanctionnée. Mais bon, ce n’était peut-être pas la

meilleure attitude à adopter, il ne s’agit tout de même pas de maltraitance”, note Eugène Ernst, 30 ans de métier, et secrétaire général de la CSC-Enseignement.

En cause, selon lui, la perte totale d’estime de la société envers le métier d’enseignant. “Avant, le métier de professeur était perçu

comme une sorte de fonction régaliennne. Le respect était de mise mais cela a totalement disparu. Les écoles sont devenues des produits de consommation comme les autres et les parents se comportent comme des clients. Ils se

permettent donc de mettre en cause l’enseignant en se basant uniquement sur les dires de l’enfant”, déplore M. Ernst.

Le syndicat milite en outre pour la mise en place d’une jurisprudence au niveau des chambres de recours qui statuent sur les sanctions. “Selon les pouvoirs organisateurs, la sanction pour le même écart varie parfois du simple au double. Ce n’est pas normal. Il faut que tous les enseignants puissent être égaux face à ces instances.”

**EN 2011-2012**, les faits de violence envers les élèves représentaient 10% des cas d’écartement.

De telles statistiques ne sont pas disponibles pour l’année scolaire 2015-2016.

R. D.

## Un directeur: “Les procédures de sanction SONT TROP COMPLEXES”

► Elles ne permettraient pas de résoudre les problèmes de manière rapide et efficace

► Parmi les nombreuses responsabilités des directeurs d’école figure la gestion des conflits avec le personnel enseignant. Mais, avec les moyens qu’ils ont à leur disposition, certaines directions estiment que la tâche est ardue, et que les résultats ne sont pas au rendez-vous.

“Les procédures au niveau des sanctions sont beaucoup trop complexes. Si elles sont efficaces pour les faits les plus graves, ce n’est pas le cas pour le reste. Elles sont souvent trop progressives et ne permettent pas de résoudre le problème rapidement, alors que c’est dans l’intérêt de tous”, explique Alain Koeune,

directeur du collège Notre-Dame de Bellevue à Dinant et président de la Fédération des associations de directeurs de l’enseignement secondaire catholique (Feadi).

**POUR LUI**, “il est urgent de travailler sur l’évaluation des enseignants”. Il

se réjouit toutefois que cela soit en théorie prévu dans le grand chantier du Pacte d’excellence.

En attendant, le directeur doit souvent jouer le rôle de médiateur entre des parents mécontents

et des professeurs sur la défensive. “Les parents ont tendance à monter très vite dans les tours s’ils ne sont pas contents du comportement de l’enseignant envers leur enfant. Il faut alors essayer de calmer de tout monde. Dans la plupart des cas, une simple discussion permet de désamorcer le conflit. Mais il

faut avouer que les parents ont tendance aujourd’hui à surprotéger leur enfant, ce qui était moins le cas avant”, conclut M. Koeune.

R. D.